

Actualités jurisprudentielles Procédure civile de 1ère instance et d'appel - Edition 2026

À distance

Programme de la formation



REF
MOD_2026064

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
04 décembre 2026
de 09h00 à 13h00

DUREE
4 heures

PUBLIC
Avocats et Conseils juridiques

PRE-REQUIS
La formation ne nécessite aucun
pré requis.

FORMATEUR(S)
· **AMRANI-MEKKI Soraya**
*Professeure agrégée des facultés
de droit, spécialiste de procédure
civile et ambassadrice des modes
amicales*
· **LE ROY Jérôme** *Avocat associé LX
Amiens, spécialiste de la
procédure d'appel, Président de
LX Avocats*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Maîtriser l'impact de l'actualité jurisprudentielle de la procédure civile de 1ère instance et d'appel
- Décrypter les derniers décrets de procédure civile
 - Magicobus II (n° 2025-619 du 8 juillet 2025)
 - Réforme de l'Instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends (n°2025-660 du 18 juillet 2025)
 - Magicobus III (n° 2026-683 du 27 juillet 2026)

DESCRIPTION / CONTENU

1. Introduction
2. Analyse des arrêts récents de la 2ème chambre civile de la Cour de Cassation
 1. Prescription, Chose jugée, Fins de non-recevoir, Compétences d'attribution, Pouvoir de représentation, Nullité des actes de procédure, Caducité des actes de procédure, Rédaction des actes de procédure, Pouvoirs du JME, Injonction de rencontrer un médiateur, L'accord amiable, Expertise amiable, Preuve et protection des secrets, Incidents, Procédure orale, Procédures rapides, Procédure d'injonction de payer, Pouvoirs du juge, Notification, Omission de statuer
 2. Déclaration d'appel, Effet dévolutif, Formalisme du dispositif, Principe de concentration, Demandes nouvelles en cause d'appel, L'appel incident, Radiation de l'appel, Clôture des débats, Réouverture des débats, Procédure à jour fixe, Renvoi après cassation
3. Rappel des dispositions du décret Magicobus II et ses impacts
4. Décret Magicobus III : Radiation, Pardi, Notification, Référé 145, et ses impacts
5. Conclusion – temps d'échange

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance apports théoriques / mises en situation

Panorama de jurisprudence

Les apprenants peuvent poser des questions tout au long de la formation :

- Via le chat : nos formateurs vous répondent en direct
- En levant la main (virtuelle) : la parole sera donnée et les formateurs apporteront des réponses aux questions

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Plateforme de visioconférence interactive : Dendreo Live

Support de formation complet (format PDF)

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de positionnement et de recueil des attentes pour évaluation du niveau initial

Sessions de questions-réponses régulières

Mises en situation par cas pratiques

Formulaire d'auto-positionnement post-formation.

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

Académie LX 20, quai Jean Moulin 69002 Lyon

Tél : 01 83 90 43 67 – Email : formation@lx.legal - SIRET : 827 891 599

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691494769 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes



Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : 01 83 90 43 67.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au 3 décembre 2026

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis. Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier la fonctionnalité de virement instantané proposé par votre banque en cas d'inscription de dernière minute.